



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil municipal du 29 septembre

Le conseil municipal s'est tenu hier à l'hôtel de ville. Voici les principaux points à retenir.

Après une minute de silence en hommage à Philippe Pivert et Roger Rousseau, ancien conseiller municipal, les élus ont pris la décision d'investir Emmanuel Haïat en tant que nouveau conseiller municipal et de réduire le nombre d'adjoints de 11 à 10. Nicolas Rousseau a pour sa part été élu au conseil communautaire.

Renouvellement de la convention avec l'UNICEF

Saint-Germain-en-Laye a décidé de renouveler sa convention « Ville amie des enfants » établie avec l'UNICEF. Signée pour une durée de six ans, cette convention n'est passée qu'avec 247 villes en France.

Une « Ville amie des enfants » est une collectivité qui se caractérise par la qualité de ses actions et de ses initiatives en direction des mineurs. Elle place l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite enfance, Enfance et Jeunesse et met en œuvre les principes de la convention internationale des droits de l'enfant adoptée par les Nations-Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 26 janvier 1990. En étant « Ville amie des enfants », Saint-Germain-en-Laye est reconnue comme une ville dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales à destination des 0-18 ans.

Des totems pour mettre en valeur les hôtels particuliers

Dans le cadre de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de la ville, 10 hôtels particuliers de Saint-Germain-en-Laye vont bénéficier de totems installés dans les rues.

Chaque station sera matérialisée par un totem au design profilé et élégant, respectant les contraintes du secteur sauvegardé, agrémenté d'un texte patrimonial en langues française et anglaise et d'un QR-code. Cette technologie permettra de découvrir sur son téléphone ou sa tablette du contenu enrichi sur l'hôtel particulier en question : archives, gravures anciennes, références documentaires, photographies, nom de l'hôtel, dates de construction, modifications architecturales et faits historiques ou anecdotes qui ont marqué le lieu. Les textes de présentation ont été rédigés en partenariat avec les Amis du vieux Saint-Germain. Cette mise en place permettra de « valoriser le patrimoine bâti de notre ville » a souligné Emmanuel Lamy.

Une convention pour le tourisme entre la ville et la communauté d'agglomération

Suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la compétence tourisme figure désormais parmi les compétences que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres. Afin d'assurer la transition de responsabilité de la compétence, la ville a signé une convention concernant son financement avec la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (SGBS). Cette transition rapide doit « permettre à Saint-Germain d'être le moteur de cette nouvelle compétence communautaire », selon Emmanuel Lamy.

Saint-Germain quitte Paris Métropole

La Ville se retire du Syndicat mixte d'études pour la nouvelle agglomération parisienne qui visait à réaliser des travaux en vue de la création du Grand Paris. Les élus ont en effet jugé superflu de maintenir l'adhésion au syndicat dont « le principal objectif qui était la mise en place du Grand Paris a été réalisé », selon les mots du Maire.



30/09
2016



CONTACTS

Attaché de presse

Timothé POULAIN

timothé.poulain@saintgermainenlaye.fr

01 30 87 20 81

Responsable de la communication

Nathalie GREGOIRE

nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr

01 30 87 20 83

www.saintgermainenlaye.fr